

Publié le 2 mars 2018

Le «non» de Luther : la primauté de la Parole sur le magistère

Le concile de Constance se termine en 1418. Le Grand Schisme est mort, mais le conciliarisme est loin d'être moribond dans l'Église. Même si le nominalisme domine la pensée théologique de l'époque, il y a de sérieuses résistances. Deux sont importantes : Juan de Torquemada (1388-1468)¹ et Thomasso de Vio detto Caetano (dit Cajetan)². Avant d'aborder la pensée de la Réforme luthérienne, il est important de comprendre quel a été l'apport de ces deux dominicains dans le maintien, en théologie, de l'enseignement de Thomas d'Aquin. D'autant plus que Cajetan aura un rôle important dans le parcours de Luther, et par le fait même au concile de Trente.

1. La réfutation thomiste du conciliarisme

L'enseignement de **Torquemada**, un peu restrictif, prend le contre-pied radical de celui du cardinal Zabarella. Pour ce dernier, la suprématie du concile sur le Pape vient de la suprématie de l'autorité qu'il accorde au concile pour résoudre les controverses qui surgissent en matière de foi. L'histoire, semble-t-il, lui a donné raison. Les grands conciles des débuts de l'Église, Nicée, Constantinople, Éphèse, Chalcédoine, Constantinople III, ont été consacrés à définir les grands dogmes de l'Église : la Trinité, la Maternité divine de Marie, la personne du Christ comme sujet des deux natures humaine et divine, la volonté humaine du Christ. Les conciles de Latran (I-V) ont réglé les grandes questions de la discipline dans l'Église. Les papes, sauf Léon le Grand, ont peu influencé les conciles. Cependant, les décrets de ces conciles n'ont reçu leur force dogmatique et leur poids d'obligation qu'en vertu de la promulgation faite par le pontife romain, laquelle ne donne pas valeur aux décrets, mais affirme l'universalité de l'Église infaillible dans la détermination de sa foi. La difficulté sur laquelle butte Zabarella est celle qui a été soulevée dans l'article précédent³ : dans la mesure où il est possible que le pape puisse devenir hérétique, l'ultime parole en matière de dogme reviendrait au concile. Par la force des événements, cette hypothèse de travail aboutit à faire du

1 - Né à Valladolid 1388. Il entre dans l'ordre dominicain et participe au concile de Constance. Lauréat de Théologie de l'université de Paris, il se trouve au concile de Bâle comme représentant de son ordre. Infatigable défenseur des pouvoirs de la papauté, il exerce un rôle fondamental dans la rédaction des décrets de réunion des grecs au concile de Florence. Créé cardinal par Eugène IV en 1439, il est nommé évêque de Sabina da Pïo. Il meurt à Rome en 1468. Son œuvre principale, *Summa de Ecclesia* (1448 -1449) est la première tentative significative de donner une réponse théologique aux arguments des conciliaristes.

2 - Né à Gaetano le 20 février 1469. Il entre chez les dominicains à 16 ans. Il étudie les Lettres et la Philosophie à Naples et la Philosophie à Bologne. Ordonné prêtre en 1491, il enseigne la Métaphysique à Padoue puis à Rome. Il est élu général de l'ordre en 1508, et créé cardinal en 1517. Il est nonce pontifical en Allemagne l'année suivante. Il est nommé archevêque de Palerme en 1519, siège qu'il ne s'empresse pas d'occuper lui préférant celui de sa ville natale Gaetano. Il meurt à Rome le 10 août 1534. Il n'a composé aucun traité systématique sur l'Église, mais commenté en entier la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin.

3 - Voir notre article : [Les disputes des docteurs : le conciliarisme](#), 23 février 2018.

concile l'autorité suprême de l'Église en matière de foi et de discipline. Mais le pape peut-il tomber dans l'hérésie ?

Les positions de Torquemada sont radicalement différentes. L'expérience humaine et la Révélation divine nous enseignent la mission divine que le Christ a spécifiquement confiée à Pierre et à ses successeurs. Cela répond aux besoins de toute l'Église. Le pape doit disposer d'une autorité qui le guide et l'accompagne dans tous ses actes. Et

Selon Torquemada, le pape doit disposer d'une autorité qui le guide et l'accompagne dans tous ses actes

cette autorité lui a été donnée par le Christ Lui-même. Toute l'infailibilité de l'Église reposerait dans les mains du pape. Cette infailibilité ne résulte pas de la reconnaissance de son autorité doctrinale par la communauté des fidèles, mais de la suprématie de cette autorité en tant que telle dans le gouvernement doctrinal et disciplinaire de l'Église. Dans cette perspective, le concile œcuménique ne devient qu'un organe consultatif pour la papauté en vue de régler des problèmes de nature strictement juridictionnels. Dans les questions difficiles, le pape doit consulter le collège cardinalice. Ce collège cardinalice est lui aussi d'institution divine, il est le principal organe auxiliaire du pape dans le gouvernement de l'Église universelle. Ce n'est qu'en cas de force majeure qu'il peut réunir un concile, quand le pape et les cardinaux doutent d'une vérité de foi. Ils bénéficieront ainsi d'une réflexion plus pertinente et jouiront d'une plus grande facilité de discernement⁴.

Sans s'en rendre compte, Torquemada verse dans l'autre extrême de l'erreur. Le conciliarisme en était venu à opposer le pape au concile pour donner la plus grande autorité au concile contre le pape ; ici, on oppose le concile au pape en vue de lui donner la part la plus importante de son autorité dans le gouvernement de l'Église. L'équilibre ne semble pas être une vertu infuse ! Mais Torquemada affirme quelque chose de très important : l'autorité doctrinale du pape existe bien, et elle ne dépend pas de la reconnaissance qu'en fait la communauté des fidèles⁵.

Cajetan aura, quant à lui, une position qui tire sa force du commentaire de la doctrine de saint Thomas telle qu'il l'exprime dans la *Somme théologique* IIa-IIae, q. 1, a. 10. Cajetan écrit entre le concile de Bâle dans sa première partie, de 1431 à 1434, et le moment où Luther, en octobre 1517, rend publiques les 95 thèses dites «de Wittenberg» contre le commerce des indulgences et en général contre la «corruption» des hautes autorités de l'Église romaine. Aussi, le commentaire de

4 - Curieusement, c'est au concile de Florence dans l'acte d'union avec les Grecs que l'on trouve l'enseignement suivant : «De même nous définissons que le Saint Siège apostolique et le pontife romain détiennent le primat sur tout l'univers et que le pontife romain est quant à lui le successeur du bienheureux Pierre prince des apôtres et le vrai vicaire du Christ, la tête de l'Église entière, le père et le docteur de tous les chrétiens, et que c'est à lui qu'a été transmis par le Seigneur Jésus Christ dans le bienheureux Pierre le pouvoir plénier de paître, de diriger et de gouverner l'Église universelle, ainsi qu'il est aussi contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons.» En fait, l'acte d'union auquel était parvenu le concile de Florence, la bulle *Laetentur cæli*, qui avait servi d'entraînement pour la réunion des autres Églises orthodoxes, ne reçut qu'un tiède accueil de la part de empereurs byzantins. La prise de Constantinople par les Turcs en 1453 mit fin à toute tentative d'union entre les diverses Églises orthodoxes et l'Église romaine.

5 - Ce point sera reconnu à Vatican II et bien affirmé par le cardinal Gasser dans sa *relatio* précédant le vote de *Pastor Æternus*, la constitution dogmatique définissant le droit et les limites de l'autorité doctrinale du pape (son infailibilité).

Cajetan vise les thèses conciliaristes et ne touche en rien aux positions luthériennes.

Cajetan s'appuie sur une grande partie des thèses de Torquemada, en y ajoutant quelques nuances. Il affirme clairement le pouvoir de juridiction du pape – la plénitude de sa puissance – vis-à-vis du concile. Ce pouvoir n'est pas une «délégation de la puissance infaillible de l'Église» vis-à-vis du pape, comme le sont les puissances des chefs politiques. La puissance papale vient *immédiatement* de Dieu, elle ne s'origine pas de l'Église, elle n'est pas une puissance ministérielle. Elle a comme unique fondement la volonté du Christ quand Il dit à Pierre «Pais mes brebis» (Jn 20, 16). La première conclusion qu'il en tire est que la puissance du pape préside (*praesidet*) non seulement tous les fidèles dans l'Église, mais aussi toutes les communautés, comme le concile. Le pape, en fait, préside toute l'Église et non le contraire. S'il en est ainsi, les décrets qui seraient votés alors que le siège de Pierre est vacant, comme ce fut le cas au concile de Constance pour le décret «*Frequens*», n'ont aucune valeur d'obligation, à moins que le pape ne les promulgue⁶. Abordant ensuite la question tant débattue de la possibilité d'un pape hérétique, le cardinal dominicain ajoute des précisions non négligeables à l'opinion de Torquemada. En tant qu'il est une personne singulière – on dira plus tard «en tant qu'il est docteur privé» – il est possible que le pape puisse errer, mais en tant qu'il juge et définit ce que l'Église doit tenir comme sa foi, il ne peut pas errer. Car s'il pouvait errer en matière d'une définition de la foi, toute l'Église serait dans l'erreur. Ce qui rendrait nulle la parole même du Christ : «Je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin du monde.» (Mt 28, 20) De plus, il utilise un argument qui touche à la réfutation à l'absurde : en déterminant une position doctrinale, comme hérétique, il pourrait être lui-même jugé hérétique. Pour terminer, Cajetan se tourne vers la thèse des conciliaristes, qui affirme que mieux vaut le jugement de plusieurs que le jugement d'un seul et qu'entre des pairs, il n'y en a pas un qui domine, et il répond : lorsque le pape parle en raison de sa seule autorité, on peut lui opposer l'argument de la parité, mais lorsqu'il parle en vertu de l'autorité qui lui a été conférée par le Christ, il parle avec une autorité qui n'est pas la sienne en particulier, mais celle de l'assistance qui lui a été promise. Alors, il est lié lui-même par ce qu'il enseigne, lui et ses successeurs. Car l'autorité avec laquelle le pape enseigne, juge et définit en matière de foi, le dépasse lui-même. Il parle avec l'autorité divine, ce qui le lie, lui-même et ses successeurs, absolument et irrévocablement.

L'apport de Cajetan était clair, mais il ne fit pas unanimement autorité. Il nous a apporté des distinctions importantes : la matière immédiate de l'autorité infaillible du pape : la définition de la vérité de foi, et surtout la distinction entre l'autorité privée et l'autorité ecclésiale. Ces deux définitions seront bien exploitées après le concile de Trente. En attendant, l'Église allait devoir affronter la terrible épreuve de la Réforme luthérienne.

Cependant, avant d'y parvenir, il lui fallait traverser celle des soubresauts du **concile de Bâle**. «Obéissant» au décret *Frequens* du concile de Constance, Martin V ouvrit le concile à Bâle, via son légat, le 1^{er} février 1431. Un premier concile

Les sessions du concile de Bâle sont marquées par un fort courant conciliariste, dans lequel les pères du concile s'opposent durement au pape

6 - Ce qui permit à Martin V et à son successeur Eugène IV de ne pas les considérer comme «obligatoires» lors du concile de Bâle.

avait été ouvert à Pavie-Sienne, mais en raison de l'absence des Pères conciliaires, il fallut le fermer. La décision d'ouvrir une nouvelle fois le concile, mais cette fois-ci à Bâle, fut le fait de Martin V, qui mourut avant que le concile commence. Ce fut son successeur qui en assumait l'exécution. Et il le fit d'abord par son légat. Le concile travailla à Bâle jusqu'à son transfert à Ferrare en septembre 1437, et ensuite à Florence le 10 janvier 1439. En raison de la peste menaçante, le concile fut transféré à Rome, le 24 février 1441, où il se termina le 17 août 1443. Les sessions de Bâle, du moins celles qui ont lieu avant le transfert à Ferrare, sont considérées unanimement comme parties intégrantes d'un concile œcuménique ; celles qui ont continué après le départ de Bâle par une grande majorité ne sont pas reconnues comme partie de ce concile. Les sessions de Bâle sont marquées par un fort courant conciliariste, dans lequel les pères du concile s'opposent durement au pape Eugène IV. Dans la mouvance du concile de Constance, ce concile est ouvert et déclare dès l'ouverture se constituer «comme représentant de l'Église universelle réunie dans l'Esprit Saint». Mais, en fait, il est en lutte contre la décision d'Eugène IV de dissoudre ce concile et de le transférer à Bologne pour permettre à certains représentants de l'Église grecque de s'y joindre, et aussi parce que sa santé ne lui permettait pas de traverser les Alpes. Une grande partie du concile se dressa contre le Pape en arguant que l'autorité lui appartenait, pria le «très saint seigneur Eugène» de renoncer à sa décision, sinon il serait obligé de procéder lui-même à l'exécution de rester à Bâle, fût-ce au prix d'une déposition du pape. Le pape Eugène résista en opposant le fait que le pape n'était pas soumis au concile. La nécessité d'accueillir les Grecs fut l'occasion pour Eugène IV d'obtenir des participants le transfert à Ferrare et, de là, à Florence. Il se produisit une certaine réconciliation entre les Pères conciliaires de Bâle et Eugène IV.

Ferrare et Florence travaillèrent principalement à la constitution des décrets qui auraient permis à l'Église grecque en premier, et ensuite aux Arméniens, puis aux Bosniaques, Chaldéens, Maronites, Syriens et à Chypre de se réunir de nouveau à l'Église romaine. Presque tous les décrets d'union approuvés n'eurent aucune suite, néanmoins il fut très précieux que les discussions sur les principes des vérités fondamentales de la foi aient eu lieu en présence de théologiens orientaux. La conclusion du concile fut prononcée par le pape Nicolas V par trois Bulles pontificales rendues publiques le 18 juin 1449. En proclamant la fermeture du concile, le Pape rétablissait son autorité sur le concile. Canoniquement, le conciliarisme était vaincu. L'était-il théologiquement ? Rien n'est moins sûr !

2. La Réforme luthérienne

Pour bien comprendre ce que fut la Réforme, il faut comprendre l'état des mœurs de ce XVI^e siècle. La fin du XV^e siècle se présente comme un ensemble de malheurs. Il y a eu d'abord le ravage de la peste noire, qui se termina vers le milieu du XIV^e siècle. Elle tua 25 millions de personnes en Europe. Le début du XVI^e siècle fut un début de renouveau et

d'espérance. On voulait laisser les anciennes choses et en commencer de nouvelles ! C'est une époque où se manifeste le génie inventif de l'homme, avec l'invention de l'imprimerie au milieu du XV^e siècle et de la poudre à canon. En 1492, la découverte de l'Amérique créa à la fois une

Le XVI^e est une période de profondes évolutions intellectuelles, économiques, scientifiques et morales

nouvelle source de richesses et une nouvelle source d'évangélisation. Le mouvement scientifique, avec Copernic, Kepler et Galilée, renouvela toute l'astronomie et, en même temps, rabaisa l'autorité d'Aristote et celle de la Bible. La population passa rapidement d'un état de paysannerie à l'état de citoyens, créant ainsi une autre force sociale entre la noblesse, la paysannerie et le clergé, la bourgeoisie. Ce fut une période de croissance économique, avec l'ouverture de nouveaux marchés internationaux stimulés par la recherche des épices. On fut conduit à l'exploration de nouvelles voies maritimes. Il se produisit un changement profond dans la définition du sentiment national d'identité. Du sentiment d'appartenance liée à un serment d'allégeance au suzerain qui accorde sa protection, on passa peu à peu à une identification au territoire de la naissance; les citoyens se regroupant sur «un sol», un territoire donné, qui prit le nom de *Royaume*, dont le *Prince* était le principe.

À ces changements sociétaux importants vient s'ajouter un changement des mœurs intellectuelles considérable. Une grande partie des théologiens du XIV^e et du XV^e siècle avaient juré la mort de la *scolastique* et son remplacement par le *nominalisme*. Ils y sont parvenus. Mais un nouveau courant de pensée naît en dehors des universités, l'humanisme. Les humanistes de la Renaissance devinrent souvent des hommes qui travaillèrent pour la Cité. Leur esprit critique les força à poser des questions que les penseurs scolastiques n'avaient pas imaginées. Quelle était la meilleure voie pour atteindre la vérité ? L'étude des textes et leur critique littéraire ? La dialectique ou la rhétorique ? L'art de bien vivre ou la vertu ascétique ? L'humanisme a apporté, en cette période troublée du XVI^e siècle, une vaste culture sur l'étude des Lettres antiques et une exigence de retour aux sources; une étude beaucoup plus exigeante des textes bibliques, un souci probablement exagéré de la période parfaite de la phrase latine. Il est évident que, devant ce souci de la beauté et de l'harmonie de la stylistique, la scolastique faisait grise mine. En fait, dans le débat dans lequel se débat la papauté, tant dans la préservation de ses prérogatives, dans la structuration de l'institution, dans la préservation de son autorité, l'humanisme apparaît comme un «*home*» pour celui qui ne veut pas entrer dans le débat. On reprochera à Érasme d'avoir été, jusqu'à la fin de sa vie, un homme peu courageux qui ne prenait pas parti. En fait, l'humanisme a amené un christianisme tolérant, intellectuel, dénué de toute dévotion, qui parlait à l'intelligence, mais qui ne parlait pas à la foi. Sa culture universelle a sans doute permis à beaucoup d'intellectuels catholiques de ne pas chercher dans la Réforme ce qu'ils ne trouvaient plus dans leur propre vie chrétienne.

a) Luther et son milieu social

Le 17 juillet 1505, un jeune novice entre au couvent des augustins à Erfurt. Tout frais émoulu d'un premier cycle en droit, il vient de décider de changer de voie. Il va devenir moine. Une question vitale, existentielle, ne cesse de hanter Martin Luther : comment puis-je trouver grâce aux yeux de Dieu ? Où trouver les raisons de croire au salut ? En l'homme ? Mais jamais une vie ne peut s'élever à la hauteur de Dieu ! En Dieu ? Mais sa justice ne peut que foudroyer l'homme ! Luther est croyant, pieux et sincère, et il écrira plus tard combien il étouffait dans cette spiritualité angoissante : «Je me suis martyrisé par la prière, le jeûne, les veilles, le froid [...]. Qu'ai-je cherché par-là, sinon Dieu ? Il sait comment j'ai observé ma règle et quelle vie sévère j'ai menée [...]. Je ne

croyais pas au Christ, mais je le prenais pour un juge sévère et terrible, tel qu'on le dépeint siégeant sur l'arc-en-ciel.»

L'angoisse personnelle de Luther et la situation de l'Église sont des facteurs externes qui permettent de rendre compte du succès que rencontra la Réforme. Les facteurs internes sont plus graves.

Malgré le nouveau printemps qui s'annonce, la situation des Royaumes et de l'Église est insécure. Même si, après le concile de Florence, l'Église a retrouvé son unité, rien n'est stabilisé à l'intérieur comme à l'extérieur. Non seulement le séjour des papes en Avignon a ébranlé l'Église, mais le Grand Schisme a été pour elle une véritable blessure, et les soupçons et les doutes du *conciliarisme* l'ont affaiblie. En amont, l'Église a perdu un certain prestige qui assurait sa solidité. Qu'est-ce que cet Occident qui n'a pas su garder en son sein l'unité de l'Église blessée par le schisme de 1054 ? Cette Europe qui a abandonné l'Empire byzantin à la domination de l'islam, avec la chute de Constantinople en 1453 ? Les puissants politiques sont en lutte les uns contre les autres. Dans cette lutte où se mêlent à la fois les ambitions personnelles, les considérations géopolitiques pour la défense de l'Occident face à la montée de l'islam turc, la lutte du pouvoir dominant en Europe, entre la papauté, le Saint-Empire romain germanique, la France et même l'Angleterre, l'incertitude se fait grave. Qui, en Europe, deviendra la puissance dominante ?

À l'intérieur l'Église est unifiée, mais non renforcée. Les scandales et les privilèges des curialistes, la disposition des bénéfices, la faiblesse, voire les scandales de la papauté, les empiètements des puissants et leurs luttes internes politiques, tout fragilise l'Église. Un essai de réforme avait été tenté par le conciliabule de Pise convoqué par Louis XI en 1511. Ce fut un échec. Le V^e concile du Latran, tenu du 3 mai 1512 au 16 mars 1517, avait proposé des projets ambitieux de réforme. Gilles de Viterbe⁷, qui prononçait le discours d'ouverture, avait su montrer aux Pères conciliaires qu'il était urgent de guérir une Église «blessée par la guerre et les vices⁸». La situation officielle de l'Église, dont un rapport commandé par Paul III et fait par les cardinaux Contarini Sadolet et Reginald Pole, est sévèrement décrite. Les cardinaux inquisiteurs ne badinent pas sur la gravité des maux dont la cour pontificale et la papauté elle-même sont atteintes. Le premier abus mentionné par trois fois est celui des profits financiers tirés du pouvoir d'absoudre. Le rapport dénonce en outre les ordinations faites sans discernement, sans préparation et sans contrôle, les charges et, avant tout, les évêchés attribués par pure complaisance. Des bénéfices d'Espagne et d'Angleterre revenant à un Italien, et vice versa. Non moins grave, des cardinaux de curie sont évêques au titre d'un ou de plusieurs diocèses, alors que, par fonction, aucun ne devrait leur être attribué. De plus, presque tous les évêques sont absents de leur diocèse. Quant à certains bureaux romains, il suffit que les clercs frappés de peines ecclésiastiques s'adressent à eux en les payant pour que les contrevenants bénéficient de l'impunité⁹. Tout le monde aspire à une «réforme», et personne ne semble avoir le

7 - Egidio de Viterbo (Gilles de Viterbe) fut un réformateur énergique, prieur général des chanoines de Saint-Augustin à partir de 1507, créé cardinal en 1517, évêque de Viterbe à partir de 1523. Il prononça le sermon d'ouverture du V^e concile de Latran, dont il fut une éminente figure appelant énergiquement à une réforme des mœurs religieuses. Il condamna les opinions «athées» de l'académie de Padoue. Son zèle pour la réforme et son habileté à résoudre les querelles qui agitaient les communautés des augustins firent grande impression sur le jeune Martin Luther lors de sa visite à Rome en 1511.

8 - Cf. YVES MARIE HILAIRE, *Histoire de la papauté*, Taillandier, p. 284.

9 - GUSTAVE MARTELET, *Théologie du Sacerdoce*, Tome III, *du Schisme d'Occident à Vatican II*, p. 87, pp. 50-51.

courage de la tenter. Quant à Léon X, il est plus préoccupé par les soubresauts de la politique de Charles Quint et par les Turcs qui viennent de s'emparer de Vienne que par les disputes théologiques de ce petit moine augustinien qui aurait eu maille à partir avec les dominicains.

Même si l'on souhaitait à grand cris la *reformatio*, on ne pensait plus qu'elle pouvait venir de l'Église elle-même. On savait qu'il fallait une réforme, mais on avait désespéré qu'elle vienne du côté du pape. Cette situation trouble constituait, par contre, un milieu sociétal adéquat pour faire germer une révolte contre les institutions. En l'occurrence, l'Église.

Luther fut ordonné prêtre en 1507 et, peu après son ordination, on lui donna de fortes obédiences à l'intérieur de son ordre. En 1510, il fut choisi comme délégué à Rome pour représenter les monastères de la Saxe à un chapitre général de l'ordre des Augustins. Quoiqu'il en ait dit plus tard, il ne fut pas plus impressionné par les «scandales» de la Ville que pouvait l'être un Européen du Nord au contact d'une culture

C'est au cours de son enseignement théologique comme professeur en Écriture sainte que Luther résolut son angoisse personnelle au regard de son salut

italienne. En 1511, il est envoyé comme professeur à la petite université de Wittenberg. C'est là que deux destins se rencontrent : celui de Frédéric «le Sage», l'Électeur de Saxe¹⁰ et celui de Martin Luther, le jeune moine d'Erfurt. Frédéric de Saxe deviendra le fidèle protecteur du jeune moine turbulent. Sans lui, sans son pouvoir et son habilité à nouer des intrigues et à développer des astuces, jamais Luther n'aurait réussi sa réforme. Frédéric a deux passions : une collection innombrable de reliques qui se sont accumulées dans l'église du château familial et le développement de cette petite université de Wittenberg, insignifiante à l'époque, mais la seule qui ait été érigée (en 1502) sans la permission des autorités ecclésiastiques. C'est au cours de son enseignement théologique comme professeur en Écriture sainte que Luther résolut son angoisse personnelle au regard de son salut. Fort de sa découverte que c'est que la foi *seule* qui apporte le salut et que ce ne sont pas les *œuvres*, il a maintenant la conviction intime d'être sauvé. Il se doit maintenant de partager cette liberté à tous ceux qui veulent l'entendre. Une occasion va lui être donnée. Il lui faudra *rebâtir* l'Église.

Après la clôture du concile de Bâle-Ferrare-Florence-Rome, Nicolas V, avait conçu le projet de «reconstruire» l'ancienne basilique de Constantin sur la colline du Vatican. Son projet n'aboutira pas. Léon X décide de le reprendre et d'ériger une vaste église pour la «gloire de Dieu». Conscient des coûts importants de ce projet, il se tourne vers le moyen usuel de l'époque, une levée d'indulgences. Par la bulle *Sacrosanctis* de 1515, il organise une levée de fonds, coutumière à l'époque pour une telle opération. Comme le projet est ambitieux, l'indulgence est accordée à toute

10 - Chaque nouvel «empereur» doit être élu par les 7 princes allemands – des grands royaumes de l'Allemagne – qui portent de ce fait le nom d'«électeurs». Cette élection donne à l'empereur un pouvoir qui est plutôt une force de prestige qu'une domination particulière, mais elle évite que l'Allemagne ne devienne une monarchie. Au moment où Martin Luther arrive en Saxe, cette terre allemande originellement de la famille des Wettin a été divisée en deux branches, l'une, l'Albertine, est sous la suzeraineté de Georg, duc de Saxe, et l'autre sous celle de Frédéric. Les deux princes sont d'implacables ennemis. Quoique la Saxe d'Albert soit plus grande et plus riche que celle de Frédéric, ce dernier a le pouvoir politique le plus fort, puisqu'il est le seul à être électeur, ce qui lui permet de jouer un rôle capital au niveau de l'Empire.

l'Europe et son organisation nécessite une coopération européenne. Le principe de la «vente» de l'indulgence est celui d'une aumône certifiée. Réduite à sa plus simple expression, elle consiste en ceci : le pénitent, qui doit se confesser et communier – obligation jamais abolie – verse une aumône et reçoit un papier certifiant son don et l'obtention de l'indulgence. La théologie de l'indulgence qui, malgré les cris d'orfraie de Luther, n'a jamais été changée, est une pratique pénitentielle qui s'applique à la rémission de la *peine temporelle due au péché*, c'est-à-dire qu'elle donne «un droit» de se «servir» de l'amour infini du Christ et de tous les saints pour effacer totalement ou partiellement la dette de justice qu'implique un péché personnel envers ses frères. Cette théologie n'est pas une fantaisie. Elle repose sur la réalité du «péché», qui n'est pas uniquement une offense faite à Dieu, mais une offense contre tous les membres du «Corps mystique». Celui qui pêche est coupable d'une dette de justice envers tous les membres de sa communauté. L'indulgence permet d'appliquer à la communauté des frères et sœurs non sa demande de pardon personnelle, mais l'amour infini du Sauveur à tous les membres de l'Église.

Luther est en colère. Ce n'est pas le scandale de la «vente» qui le perturbe¹¹, c'est sa propre découverte que seule la foi sauve ! Parler d'indulgence, c'est perpétrer le scandale de cette Église qui se corrompt dans les œuvres plutôt que de vivre de la foi pure¹². C'est alors qu'il aurait cloué à la porte de l'église de Wittenberg un papier où étaient notées ses 95 thèses contre les indulgences. À ce geste, on attache le début de la Réforme.

b) Luther, l'Église et la papauté

Il serait important de montrer comment la théologie de Luther sur la justification le tire de son angoisse personnelle. C'est tout son commentaire de l'épître aux Romains qu'il faudrait étudier. Il serait aussi important de comprendre que Luther, dans l'un de ses pamphlets, *La Captivité de Babylone*, a démolì, en réduisant les sacrements à des signes sans valeur ontologique réelle ce que l'Église avait mis plus de cinq siècles à construire. Cependant, dans le cadre de cet article, nous en demeurerons à la relation qui fut celle de Luther à la papauté et à l'Église, en étudiant particulièrement l'un de ses trois pamphlets, la *Lettre à la noblesse allemande*¹³.

En 1518, Luther se rend à Heidelberg à une assemblée générale des Augustins. Elle a lieu parce que le pape leur a demandé de régler en interne cette fâcheuse affaire des thèses contre les indulgences. Luther leur expose ses propres découvertes sur la foi et trouve chez ses frères une écoute bienveillante et attentive. C'est en octobre de la même année qu'a lieu à Augsbourg la rencontre avec le cardinal Cajetan, légat du Pape. Ce dernier donne à Luther un enseignement complet sur la vérité théologique des indulgences pour terminer par un appel à l'obéissance au pape. Appel que

11 - Cf. DIARMAID MAC CULLOCH, *Reformation, Europe's House Divided*, Allen Lane, Penguin Books, 2003.

12 - Il faut dire aussi que Léon X avait confié l'organisation de la quête des fonds à un financier très connu, Fugger, lequel était lié à un autre de ses clients, Albrecth de Brandenburg, le nouvel archevêque de Mayence, qui cherchait à cumuler deux sièges épiscopaux, dont l'un, l'archevêché de Mayence faisait de son occupant le chancelier impérial et le primat de l'Allemagne. Ce cumul des fonctions exigeait des sommes considérables pour obtenir de Rome les dispenses nécessaires. Albrecth de Brandenburg devint le coopérateur de son ami Fugger dans l'organisation de la levée des indulgences pour tout l'empire. Mais ce n'est pas cette forme de scandale qui nourrit la colère de Luther, c'est le principe même de l'indulgence.

13 - MARTINUS LUTHER, *À la noblesse Chrétienne de la nation allemande sur l'amendement de l'État chrétien*, in Œuvres, Tome II, Labor et Fides, pp. 82-151.

Luther repousse avec impertinence, dira Cajetan. Luther quitte immédiatement Augsbourg après cette rencontre et se rend à Leipzig pour un débat public avec l'un de ses plus féroces adversaires, Johann Eck, de l'université bavaroise d'Ingolstadt. L'adversaire pousse Luther dans ses retranchements en l'accusant de conciliarisme. La condamnation pour hérésie par la bulle papale *Exsurge Domine*, en 1520, suit cet entretien. Recevant cette bulle, Luther s'empresse de la jeter dans les flammes aux portes de Wittenberg, en l'accompagnant des œuvres d'Eck. C'est alors qu'il écrit ses trois courtes œuvres, en allemand : *Lettre à la noblesse chrétienne de la nation allemande*, *De la captivité babylonienne de l'Église*, *Le traité de la liberté chrétienne*. Le succès est foudroyant.

L'Église ayant dit et fait tout ce qu'elle pouvait, c'est à l'autorité politique d'agir. En 1519, Charles Quint a été élu empereur du Saint-Empire romain. Il n'a pas encore vingt ans, mais il est déjà roi d'Aragon et de Castille et de toutes les possessions d'outre-mer. Il est le chef politique le plus puissant du monde. Conseillé par l'électeur de Saxe Frédéric le Sage, il décide de faire venir Luther à la diète d'Augsbourg, qu'il convoque en avril 1521. Luther, qui se rend à cette convocation impériale, est applaudi et acclamé dans toutes les villes qu'il traverse. Devant les livres qu'il a déjà écrits et qui s'étalent devant lui, et qu'il reconnaît être les siens, il doit répondre à la question de l'empereur : est-ce que vous abjurez ? Luther demande un jour de réflexion. Il est au tournant de sa vie : retournera-t-il comme simple moine en Allemagne ou poursuivra-t-il sa route vers un avenir incertain guidé par la seule lecture de la Bible¹⁴ ? La réponse du lendemain fut remplie de dignité «Si je révoque ces livres, tout ce que j'obtiendrai sera d'ajouter la force à la tyrannie et d'ouvrir non une fenêtre, mais la porte à cette monstrueuse impiété qui se répandra avec une liberté et une ampleur jamais atteintes». C'est en pleine raison et en s'appuyant sur sa seule foi qu'il ne peut abjurer ses livres. L'empereur lui aussi prit un jour pour réfléchir. Il honora le sauf-conduit qu'il avait donné à Luther, mais le condamna au ban de l'empire par l'édit de Worms¹⁵. Luther se retira à Wittenberg pour dix mois. Quand il sortit de sa solitude en mars 1522, il s'employa désespérément à mettre des limites à la révolution qu'il avait provoquée.

Le premier événement qui le sollicite est la révolte des paysans. Le mouvement naît dans le Sud du Pays de Bade, près de Schaffhouse, lorsque des paysans refusent à leurs seigneurs une corvée jugée abusive. Ils obtiennent le soutien de Balthazar Hubmaier, curé de Waldshut converti à la Réforme, et signent un traité d'assistance mutuelle (15 août 1524) conciliant les objectifs sociaux et religieux. La révolte se développe durant l'hiver en Souabe, en Franconie, en Alsace et dans les Alpes autrichiennes. Les paysans prennent des châteaux et des villes (Ulm, Erfurt, Saverne). Ils mêlent les revendications religieuses (élection des prêtres par le peuple, limitation du taux des dîmes), sociales et économiques (suppression du servage, liberté de pêche et de chasse, augmentation de la surface des terres communales, suppression de la peine de mort). Ces revendications sont exprimées dans le *Manifeste des douze articles* du maître cordier Sébastien Lotzer de Memmingen : il dénonce les

14 - *Ibid.* p. 131.

15 - L'Édit de Worms est un édit promulgué le 26 mai 1521 par l'empereur Charles Quint pour interdire le luthéranisme. Il prononce la mise au ban de Martin Luther et de ses partisans, interdit la diffusion et la lecture de ses écrits (ainsi que de tout autre écrit suspect d'hérésie), condamne les schismatiques, luthériens ou autres, à la confiscation de leurs biens, et incite tout sujet de l'empereur à brûler publiquement les écrits hérétiques et à dénoncer les schismatiques en échange de la récupération d'une partie de leurs biens.

dîmes détournées de leur objet, le passage de la rente foncière au faire-valoir direct et réclame des réformes, sans remettre en cause le système seigneurial (douze articles). Luther, voyant la révolte paysanne se retourner contre ses appuis seigneuriaux, condamna les soulèvements de 1525 dans une courte brochure d'une rare violence, véritable appel au massacre, intitulée *Contre les bandes pillardes et meurtrières des paysans*, dans laquelle il écrit : «[...] tous ceux qui le peuvent doivent assommer, égorger et passer au fil de l'épée, secrètement ou en public, en sachant qu'il n'est rien de plus venimeux, de plus nuisible, de plus diabolique qu'un rebelle [...]. Ici, c'est le temps du glaive et de la colère, et non le temps de la clémence. Aussi l'autorité doit-elle foncer hardiment et frapper en toute bonne conscience, frapper aussi longtemps que la révolte aura un souffle de vie. [...] C'est pourquoi, chers seigneurs, [...] poignardez, pourfendez, égorgez à qui mieux mieux.» On estime généralement qu'environ 300 000 paysans se révoltèrent, et que 100 000 furent tués.

Aux côtés de Martin Luther et contre Charles Quint s'était formé un puissant parti. Rassurés par l'attitude de Luther au moment de la guerre des paysans, les princes allemands, voyant que le moine réformateur ne changerait rien à la structure sociale et qu'il ne s'en prendrait qu'à l'Église, incités par l'Électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, Philippe dit le Magnifique¹⁶, appuyèrent les thèses réformistes. **Chacun proclamait qu'il fallait laisser aux cités et aux principautés le droit d'organiser comme elles l'entendaient la vie religieuse.** En 1530, Charles Quint est au sommet de sa puissance et, après le traité de Cambrai¹⁷, le 24 février 1530, à Bologne, il est couronné empereur du Saint-Empire romain germanique par le pape Clément VII.

L'année même de son sacre, Charles Quint convoque la diète d'Augsbourg en vue de ramener les princes allemands convertis à la Réforme à la soumission au pape. Ces derniers refusent et soumettent à l'empereur, en juin de la même année, la *Confession d'Augsbourg*, texte véritable de la fondation du luthérianisme. La rédaction était de Philippe Mélanchton. Charles Quint la proscriit et renforce les prescriptions de l'édit de Worms. Mais l'empereur, trahi pas l'un de ses appuis, Maurice de Saxe, influencé par les conseillers qui entourent François 1er, est finalement porté à la conciliation. En 1552, il proclame une amnistie générale et le libre exercice du culte réformé. Le 3 octobre 1555 est signée la paix d'Augsbourg. **Chaque feudataire de l'Empire peut choisir laquelle des deux religions sera seule autorisée dans ses domaines : *cujus regio, ejus religio* (la religion du prince est la religion du pays).**

c) La réforme religieuse de Luther

Certes, Luther s'est voulu un réformateur. Mais en quoi l'est-il ? Luther réduit toute la fonction de l'Église à celle de la Parole, comme il avait attribué toute la réalité de notre incorporation au Christ à la foi seule. Il en ressort les conséquences suivantes :

16 - Sa première rencontre avec Martin Luther eut lieu en 1521. Le landgrave, adolescent, fut tout de suite attiré par la personnalité du réformateur, malgré son peu d'intérêt pour les questions religieuses. En 1524, il se convertit au protestantisme après une alliance personnelle avec le théologien et professeur Philippe Melanchthon. Philippe 1er de Hesse soutint ouvertement la cause protestante, rendant possible les prédications. Il détermina l'organisation de l'Église luthérienne selon les principes protestants. En cela, il fut aidé par son chancelier Feige de Lichtenau et son aumônier Adam Krafft, mais également par l'ex-franciscain François Lambert d'Avignon.

17 - Le 3 août 1529, à Cambrai, est signée la paix des Dames, qui sera ratifiée par les deux souverains. François 1er épouse Éléonore d'Autriche, veuve du roi du Portugal et sœur de Charles Quint.

Tous les membres du Christ sont égaux et semblables, puisque seule la foi est principe constitutif de leur appartenance au Corps mystique. L'Église est ainsi constituée de la relation de l'âme au Christ ; elle est l'ensemble des hommes qui participent au bien commun du salut. Elle n'est plus vue dans l'ordre des «moyens mis en commun pour atteindre ce bien commun». L'Église est uniquement une relation intérieure au Christ. C'est une communauté spirituelle, chrétienne et sainte, d'hommes, une communauté qui ne se forme pas sur la base de la naissance ou de la puissance, comme les communautés temporelles, mais sur celle de la foi au Christ. La vraie Église est donc celle des croyants, c'est-à-dire celle des hommes pécheurs jetant leur confiance dans le Christ et professant d'être justifiés par la foi en lui. Elle était encore l'ensemble de ceux qui avaient entendu et suivi la Parole du salut.

L'Église catholique n'est donc pas la véritable Église, dans la mesure où elle professait cette foi. Car, pour Luther, les institutions visibles de cette Église, sa théologie *scolastique*, les sacrements et la réglementation de ses rites (indulgences), et surtout la papauté, le sacerdoce, tout cela était une Église qui trahissait sa vérité dans les œuvres. L'Église ne pouvait être qu'une Église invisible quant à son principe et quant à sa réalité. Elle devient le règne tout spirituel et invisible, dans notre foi, du Christ spirituel et invisible. Elle est l'ensemble des vrais fidèles, où qu'ils soient.

Luther ne nie pas que la communauté spirituelle ait une incarnation ou une unité corporelle. Elle a des signes qui la rendent visible : le baptême, le sacrement de l'autel, l'Évangile. Tout cela, l'Église catholique le possède, sans le posséder. Elle le possède extérieurement et selon l'apparence sensible, mais elle ne le possède pas vraiment, dans la mesure où, à travers cela, ce

Ce que Luther reproche à l'Église papale, c'est d'avoir remplacé la prédication de l'Évangile (du salut par la grâce) par celle de sa loi

n'est pas au Christ qu'elle croit, mais à ses propres œuvres. Pour Luther, tout ce qui est extérieur et visible est l'œuvre à laquelle il ne faut attacher aucune importance et même s'en éloigner en raison de sa grande menace de corrompre la foi pure : «Le pape, dit Luther, si on lui demande à quel titre il est le chef du peuple de Dieu, répond : « Parce que je siége sur le siège des apôtres Pierre et Paul, je suis leur successeur. J'ai mes titres dans l'Écriture ». Mais siéger au lieu de saint Pierre, un chien même ou un porc le peut. Tandis qu'avoir la vocation, c'est-à-dire le Verbe, à quoi croire au-delà de cette succession, c'est cela qui constitue l'Église et fait fils de Dieu». «Ainsi Luther réduisait-il la succession apostolique (apostolicité et ministère) à une question de situation extérieure, de position ou de lieu (Rome), c'est-à-dire, selon lui, à une revendication toute charnelle, relevant de la première naissance et non de la vocation ou de la Parole. Ce qu'il reprochait à l'Église papale, précisément, c'était d'avoir remplacé la prédication de l'Évangile (du salut par la grâce) par celle de sa loi, de son pouvoir, de ses excommunications, de ses indulgences, etc., c'est-à-dire de réalités juridiques, extérieures, toutes charnelles¹⁸.»

Pour rendre sa vraie liberté à l'Église, Luther énonce trois murailles à abattre. La première : «On a inventé que le Pape, les Évêques, les Prêtres, les gens des Monastères seraient appelés l'état ecclésiastique, les Princes, les Seigneurs, les artisans et les paysans, l'état laïque, ce qui est certes

18 - Yves Marie Congar, *Vraie et fausses Réforme dans l'Église*, Cerf, Unam Sanctam, p. 397

une fine subtilité et une belle hypocrisie. Mais personne ne doit se laisser intimider par cette distinction pour cette bonne raison que tous les chrétiens appartiennent vraiment à l'état ecclésiastique, il n'existe entre eux aucune différence, si ce n'est celle de la fonction, comme le montre Paul en disant (1Co 12, 12) que nous sommes tous un seul corps, mais que chacun a sa fonction propre¹⁹.» Continuant sa diatribe sur les fonctions sacrées du sacrement de l'ordre, Luther sanctionne : «Tout ce qu'ils disent ce ne sont que des mots. Cependant, cette abolition des distinctions poursuit un autre but : donner à la puissance temporelle – celle du pouvoir politique du Prince – la fonction de gouverner le temporel de l'Église.» Cette thèse nous l'avons déjà vue dans les théories corporatistes, principalement celles de l'école de Ravenne²⁰. Et il ajoute : «Ainsi, j'estime que le premier mur de papier s'est effondré puisque l'autorité temporelle est devenue membre du Corps du Christ et bien qu'elle ait une tâche matérielle, elle appartient à l'état spirituel²¹.»

La seconde muraille : «Ils prétendent être les seuls maîtres de l'Écriture. Ils s'arrogent l'autorité exclusive et nous font accroire (sic) par des paroles imprudentes que le pape ne peut se tromper dans le domaine de la foi, qu'il soit méchant ou bon, mais ils ne peuvent apporter à cela le moindre commencement de preuve²².» «Ils appuient ce mensonge sur l'assurance que l'Esprit Saint ne les abandonnera jamais. Et, dans ces conditions, en quoi la Sainte Écriture serait-elle nécessaire ou même utile ? Et, s'il est évident qu'ils sont les seuls à avoir le pouvoir d'interpréter les Écritures, qu'ils le prouvent. Ce pouvoir ne fut pas donné à saint Pierre seul, mais à toute la communauté. D'ailleurs nous sommes tous prêtres et nous avons une seule foi, un seul Évangile et un seul sacrement.»

La troisième muraille est celle qui nous fait un devoir, si le pape agit contre l'Écriture, de porter assistance à l'Écriture, de le réprimander et de l'obliger à obéir selon la parole du Christ (cf. Mt 18, 15 : Si ton frère pêche contre toi, va et reprends-le en particulier.) «Mais comme ils ont tiré un argument de l'Écriture pour prouver qu'il appartient seulement au pape de convoquer ou de confirmer un concile, comment le faire, si je ne peux convoquer un concile ? C'est pourquoi, quand la nécessité l'impose et que le pape est une cause de scandale pour la chrétienté, le premier qui se trouve capable de le faire, en tant que membre fidèle de tout le corps doit travailler à la réunion d'un Concile libre²³.»

Ayant abattu ces trois murailles, Luther va reconstruire l'Église. Il faut dépouiller le pape de tout pouvoir de gouvernement, sa charge devrait seulement consister à pleurer et à prier pour la chrétienté. Il faut supprimer les cardinaux, qui ne font que s'enrichir au détriment du peuple ! Il faut aussi supprimer les impôts pontificaux et réglementer les « bénéfices ». Dans cette lettre,

La réforme luthérienne a conduit à fragmenter l'Europe et à provoquer un schisme religieux, politique et social auquel, jusqu'à maintenant, il est impossible de remédier

19 - In *Lettre à la Noblesse chrétienne*, op. cit., p. 85.

20 - Voir notre article : [Les disputes des docteurs : le conciliarisme](#), 23 février 2018.

21 - *Ibid.*, p. 88.

22 - *Ibid.*, p. 89.

23 - *Ibid.*, p. 92.

Luther s'attarde longuement sur la gestion des biens matériels de l'Église, et surtout sur l'abolition des annates²⁴, sur les relations des États civils avec la cour de Rome, bref sur toute cette centralisation des pouvoirs dont tout le monde réclamait une réforme. Les solutions qu'il donne, et qui se résument à transférer au pouvoir civil les obligations vis-à-vis de l'État pontifical, ont évidemment plu à tous les princes allemands. Ce faisant, consciemment, Luther fait des Églises chrétiennes des Églises uniquement nationales, dont le prince est le chef principal. En dernier lieu, Luther s'en prend aux ordres mendiants : il faut ne plus leur laisser bâtir des monastères, les contraindre à pratiquer la plus stricte pauvreté, celle que Michel da Cisena avait voulu imposer à l'Église à la fin du XIII^e siècle et pour laquelle Jean XXII l'avait excommunié²⁵ ! Mais il va plus loin, il récuse la valeur des vœux de religion, surtout pour les plus jeunes. Et quant à l'observation des lois du mariage, il est extrêmement moderne, puisqu'il considère que ceux qui vivent ensemble, s'ils sont disposés à garder la fidélité conjugale, ils «sont certainement mariés devant Dieu²⁶».

Conclusion

Le principe admis «*Cujus regio, ejus religio*» est le fruit le plus empoisonné que la Réforme nous ait forcé à manger. Cela a conduit à fragmenter l'Europe et à provoquer non seulement un schisme religieux, mais un schisme politique et social auquel, jusqu'à maintenant, il est impossible de remédier. La réforme religieuse qu'il préconise et qui n'a rien d'original – nous avons vu ces idées surgir tout au long du bas Moyen Âge – a cependant réussi à vider toute vie chrétienne culturelle de gestes liturgiques et de pratiques de dévotion. Ne demeure qu'une liturgie de la Parole qui s'adresse à la foi, pour une meilleure intelligence des textes sacrés, mais qui est dénudée de l'autorité de cette même Parole. C'est au croyant qui la reçoit de donner à la Parole qu'il entend l'interprétation que son propre entendement lui dicte ! La Parole n'est plus cause d'unité ; elle devient facteur de dispersion. Et si quelque grand interprète se lève pour exposer un sens objectif à la Parole, il pourra nourrir, pour un temps, une assemblée, mais il n'agira qu'en son nom propre, sur la seule base de son autorité personnelle. Dieu, lui, n'a plus d'autorité !

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr

24 - C'est un impôt annuel sur le revenu des « bénéfiques » quand ils ont été concédés par le pape.

25 - Cf. notre article : [La monstrueuse blessure : l'Église bicéphale](#), 16 février 2018.

26 - *Ibid.*, p. 124.